

ARRÊTÉ

**portant délégation de signature de la
Présidente de Nantes Université à la
Directrice et aux Directeurs Adjoints du
Département Sciences de la Terre et de
l'Univers de l'UFR Sciences et
Techniques**

DAJ-2026.07.22.05

La Présidente de Nantes Université,

VU le Code de l'Education ;

VU le décret n°2021-1290 du 1^{er} octobre 2021 portant création de Nantes Université et approbation des statuts de Nantes Université ;

VU l'élection de Madame Carine BERNAULT en tant que Présidente de Nantes Université au Conseil d'Administration du 16 décembre 2021 ;

ARRÊTE :

ARTICLE 1 : Délégation de signature est consentie à **Madame Christelle GUIVEL**, Maître de Conférences, Directrice du Département Sciences de la Terre et de l'Univers de la Faculté des Sciences et des Techniques, pour la signature des documents financiers, relevant des activités du Département (SO 913ESTU100), en termes de constatation des droits et obligations ; liquidation des recettes et émission des ordres de recouvrer ; bons de commande, engagements, liquidation et ordonnancement des dépenses, dans la limite de 3 000 € HT et dans le respect de la procédure adaptée des marchés publics ; les ordres de mission (pour les zones à risque à l'étranger : sous réserve de l'obtention préalable, auprès du Fonctionnaire Sécurité Défense, d'une autorisation de déplacement) et états liquidatifs liés à ces missions sur les activités du Département de Mathématiques (SO 913STU100).

ARTICLE 2 : Sous la responsabilité de la Directrice de Département, **Madame Caroline DUMOULIN**, Maître de Conférences, Directrice Adjointe du département, et **Monsieur Stéphane POCHAT**, Maître de Conférences, Directeur Adjoint du département, reçoivent en outre délégation pour les mêmes actes en cas d'absence ou d'empêchement de la Directrice de Département.

ARTICLE 3 : Les dispositions du présent arrêté prennent effet à compter de sa transmission au Recteur, Chancelier des Universités et de sa publication. Elles prendront fin en même temps que le mandat de la délégante ou des fonctions des délégataires au titre desquelles la présente délégation est accordée. Elles abrogent les dispositions de l'arrêté DAJ-2022.03.01.28.

ARTICLE 4 : Les actes signés au titre de la présente délégation doivent faire l'objet d'un rendu compte trimestriel à Madame le Doyen de la Faculté des Sciences et des Techniques et à la Présidente de Nantes Université.

ARTICLE 5 : Le présent arrêté est soumis à publicité ; il est publié sur le site Internet de Nantes Université et affiché dans la composante en un lieu accessible à l'ensemble des personnels et des usagers.

ARTICLE 6 : La Directrice Générale des Services et l'Agent comptable sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Nantes, le 22 Juillet 2026

Vu et pris connaissance par

Les Délégués,

La Déléguée,

Christelle GUIVEL

*Directrice du Département Sciences de la Terre et de
l'Univers de la Faculté des Sciences et des Techniques*

Carine BERNAULT,
Présidente de Nantes Université

Caroline DUMOULIN

*Directrice Adjointe du Département Sciences de la Terre et de
l'Univers de la Faculté des Sciences et des Techniques*

Stéphane POCHAT

*Directeur Adjoint du Département Sciences de la Terre et de
l'Univers de la Faculté des Sciences et des Techniques*

Notifié au Rectorat et publié le :

